

Pour un grand nombre de pays membres de l'OCDE, la réduction des charges réglementaires pesant sur les entreprises et les citoyens représente une grande partie de la stratégie visant à améliorer la productivité et les performances économiques. La paperasserie peut être particulièrement pesante pour les petites entreprises, où les ressources détournées vers les tâches administratives sont proportionnellement plus importantes que dans les grandes sociétés.

Les outils de simplification administrative ont gagné en importance dans les stratégies de gestion administrative des pays membres de l'OCDE, afin de réduire le temps et l'argent dévolus à la mise en conformité. Les stratégies de simplification administrative ont été très bien accueillies par les entreprises et les citoyens, ce qui explique en partie l'investissement de nombreux pays dans ce domaine.

Bien que l'élaboration de stratégies efficaces de simplification administrative puisse représenter un défi technique pour les gouvernements, de nombreux pays membres de l'OCDE ont engagé des programmes de réduction des charges administratives. De nombreux pays ont établi des objectifs de réduction des charges administratives afin de soutenir au sein des administrations publiques la réforme axée sur les processus des affaires, tandis que leur performance est contrôlée par un organisme indépendant. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication, les enregistrements et déclarations électroniques permettant aux citoyens et aux entreprises de déclarer et de payer leurs impôts en ligne, sont parmi les stratégies les plus courantes pour atteindre les objectifs.

Un large ensemble de pays, ainsi que l'Union européenne, se sont profondément engagés dans des stratégies de simplification administrative en 2008. Certains pays s'étaient engagés dans cette voie depuis plus d'une décennie, ce qui explique qu'ils aient réduit leurs efforts. Une analyse en profondeur montre que les pays qui ont massivement investi dans des stratégies de réduction des tâches administratives connaissent une diminution significative de leur réglementation concernant les marchés de produits, ce qui conduit à une plus forte croissance économique à long terme (Jacobzone, à paraître).

### Méthodologie et définitions

Les indicateurs reposent sur les réponses aux enquêtes de l'OCDE sur la gestion réglementaire effectuées en 1998, 2005 et 2008, auprès de délégués de l'OCDE et de hauts fonctionnaires des administrations centrales. En plus des 30 pays membres, les données concernant l'Union européenne sont présentées.

L'indice composite étudie la priorité relative accordée par les administrations centrales aux stratégies de réduction des tâches administratives à un haut niveau. Il indique (pondérations entre parenthèses) si un pays possède un programme explicite de réduction des tâches (33.3 %), et si ce programme comprend des objectifs quantitatifs de réduction (16.7 %), l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (16.7 %) et d'autres outils (16.7 %) pour réduire les tâches administratives, et la réallocation des responsabilités au sein des administrations publiques pour rationaliser les processus des affaires et réduire les coûts pour les citoyens et les entreprises (16.7 %). L'indice s'échelonne de 0 (niveau bas) à 1 (niveau élevé). Il résume les informations disponibles sur l'intensité des efforts consentis par les pays et sur l'exhaustivité de leurs programmes de réduction des tâches administratives. Il n'évalue cependant pas l'efficacité démontrée par ces programmes pour atteindre les objectifs définis. Voir l'annexe C pour la méthodologie utilisée pour élaborer cet indice. Les variables contenues dans l'indice et leur importance relative sont fondées sur des avis d'experts. Elles sont présentées dans le but de poser les jalons de futurs débats, et pourraient en conséquence évoluer avec le temps.

### Lectures complémentaires

OCDE (2007), *Cutting Red Tape: Comparing Administrative Burdens Across Countries*, OCDE, Paris (en anglais uniquement).

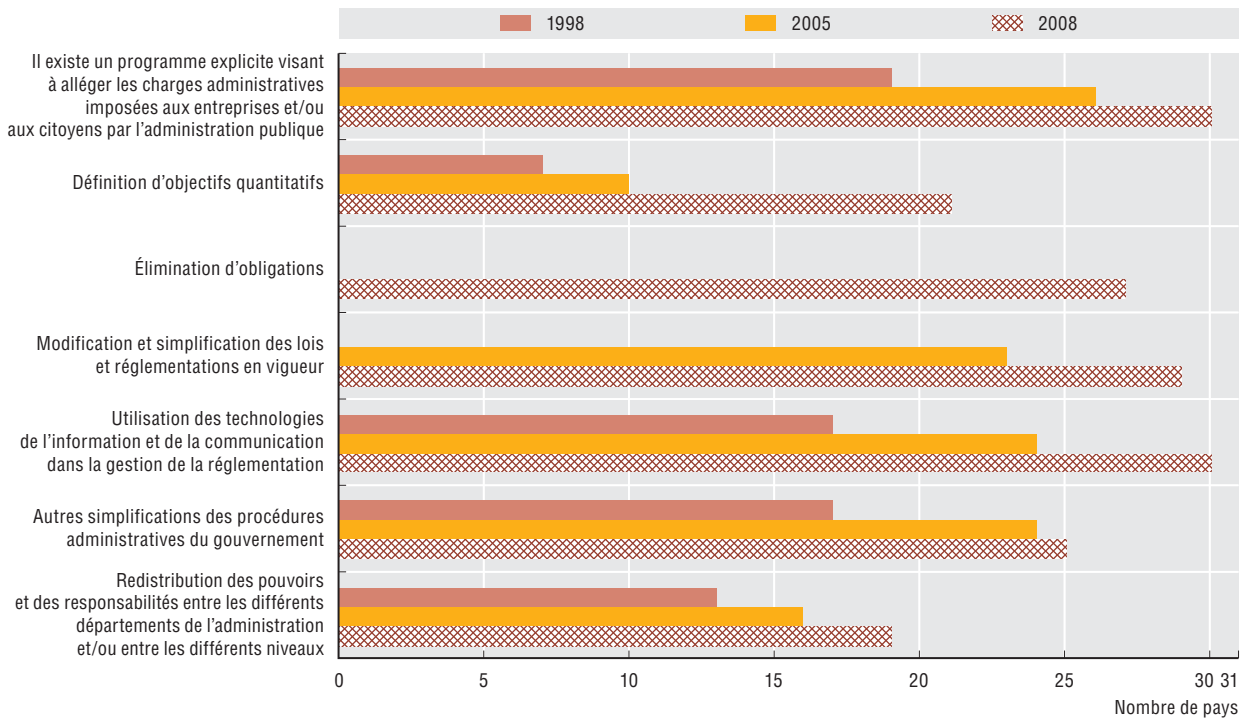
Jacobzone S., F. Steiner et E. Lopez Ponton (à paraître), « Analytical Assessing the Impact of Regulatory Management Systems, Preliminary Statistical and Economic Estimates, Public Governance », OECD Papers on Public Governance, OCDE, Paris (en anglais uniquement).

### Notes

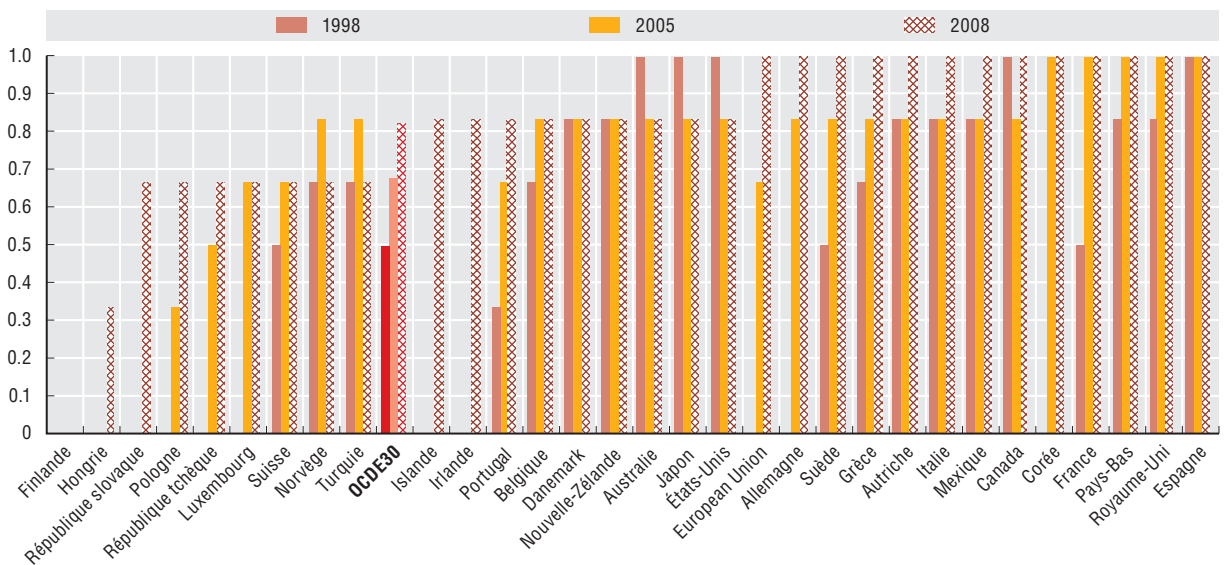
Les données pour 1998 ne sont pas disponibles pour l'Union européenne, le Luxembourg, la Pologne et la République slovaque. Le tableau est donc basé sur les données de 27 pays pour 1998, et de 30 pays et l'UE pour 2005/2008.

23.1 : Aucune donnée n'est disponible pour « l'élimination des obligations de stratégie » avant 2008. Aucune donnée n'est disponible pour la « stratégie de rationalisation et de modification » avant 2005.

**23.1 Caractéristiques des programmes des administrations centrales afin d'alléger les charges administratives (1998, 2005 et 2008)**



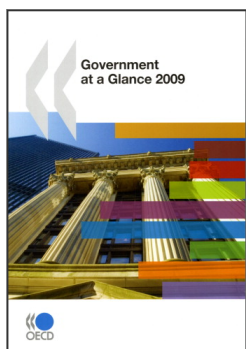
**23.2 Étendue des programmes d'allègement des charges administratives (1998, 2005 et 2008)**



Note : Cet indice synthétise l'information sur l'intensité des efforts déployés par les pays et l'exhaustivité des programmes destinés à alléger les charges administratives. Toutefois, il ne préjuge pas de l'efficacité effective de ces programmes.

Source : Enquête sur les systèmes de gestion de la réglementation de l'OCDE, [www.oecd.org/regreform/indicators](http://www.oecd.org/regreform/indicators)

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/734074245831>



Extrait de :  
**Government at a Glance 2009**

**Accéder à cette publication :**

<https://doi.org/10.1787/9789264075061-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2009), « Stratégies de simplification », dans *Government at a Glance 2009*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264061675-27-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).